



RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

TRIMESTRE CLOS LE

30 NOVEMBRE 2017

Le 10 janvier 2018

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives	1
Activités de NAV CANADA	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs	2
Faits saillants financiers	4
Principales questions financières	7
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	9
Produits	9
Charges d'exploitation	11
Autres (produits) et charges (y compris l'impôt sur le résultat)	12
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)	13
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs	14
Autres éléments du résultat global	15
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs	16
Perspectives financières	17
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie	20
Transactions avec des parties liées	20
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	21
Informations financières trimestrielles (non audité)	21
Analyse des résultats trimestriels	22
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	23
Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2017	23
Liquidités et stratégie de financement	24
Cotes de crédit	26
Besoins en trésorerie	27
Gestion du capital	29
Instruments financiers et gestion des risques	30
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	32
Prises de position comptables futures	33
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	33
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	34

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités du trimestre clos le 30 novembre 2017 (le « premier trimestre de l'exercice 2018 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de l'exercice 2018 (les « états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 ainsi que de notre notice annuelle 2017 datée du 26 octobre 2017 (la « notice annuelle de l'exercice 2017 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers consolidés du premier trimestre de l'exercice 2018 et de l'exercice 2017, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2017, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières » et « SITUATION DE TRÉSorerIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques », contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les pertes sur créances sur les placements, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2017. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 10 janvier 2018 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation du système de navigation aérienne civile* (la « Loi sur le SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Par ailleurs, pour certaines transactions pour lesquelles l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation du trimestre clos le 30 novembre 2017

La Société a inscrit un bénéfice net de 3 \$ au premier trimestre de l'exercice 2018 (néant pour le premier trimestre de l'exercice 2017). Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 11 \$ (perte nette de 12 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017).

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Produits	347 \$	332 \$	15 \$
Charges d'exploitation	340	321	19
Autres (produits) et charges	18	22	(4)
Charge d'impôt sur le résultat	-	1	(1)
Bénéfice net (perte nette), compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(11)	(12)	1
Mouvement net des comptes de report réglementaires			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	-	(17)	17
Ajustement approuvé initial ¹⁾	3	10	(7)
	3	(7)	10
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	24	30	(6)
Autres avantages du personnel	-	(3)	3
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(15)	(10)	(5)
Impôt sur le résultat	2	1	1
Opérations de couverture réalisées	-	1	(1)
	11	19	(8)
	14	12	2
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	3 \$	-	3 \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2018, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 10 \$ (38 \$ pour l'exercice 2017) depuis le compte de stabilisation des tarifs se fait de manière constante au cours de l'exercice. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2017, un montant de 3 \$ a été viré depuis le compte de stabilisation des tarifs (10 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2016).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi en fonction du mouvement des comptes de report réglementaires. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 s'est soldé par un bénéfice de 14 \$, en comparaison d'un bénéfice de 12 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2017. Cette variation de 2 \$ des reports réglementaires par rapport à la période correspondante de l'exercice 2017 est attribuable à une diminution de 10 \$ des reports de résultats favorables au moyen d'ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et à une diminution nette de 8 \$ des ajustements de report réglementaires visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions dans les périodes au cours desquelles elles seront prises en compte pour l'établissement des tarifs.

Comme le démontre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 5 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 20 \$, lesquels constituent une mesure non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus) (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR et pour obtenir une analyse des flux de trésorerie).

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ¹⁾	19 \$	56 \$	(37) \$
Investissement ¹⁾	(39)	48	(87)
Financement ¹⁾	25	–	25
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	5	104	(99)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	1	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5	105	(100)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	222	119	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	227 \$	224 \$	3 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ²⁾	19 \$	56 \$	(37) \$
Dépenses d'investissement ²⁾	(43)	(32)	(11)
Paiement d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées ²⁾	4	–	4
Flux de trésorerie disponibles	(20) \$	24 \$	(44) \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 » pour obtenir de plus amples renseignements sur la variation des flux de trésorerie par rapport à l'exercice précédent.

²⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Situation financière au 30 novembre 2017

Le tableau qui suit montre les variations importantes de nos actifs et de nos passifs entre le 31 août 2017 et le 30 novembre 2017 :

	30 novembre 2017	31 août 2017	Variation
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227 \$	222 \$	5 \$
Débiteurs et autres	93	107	(14)
Placements	70	95	(25)
Autres actifs courants	11	11	–
	<u>401</u>	<u>435</u>	<u>(34)</u>
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées	365	350	15
Avantages du personnel	10	11	(1)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	7	–
Immobilisations corporelles	703	705	(2)
Immobilisations incorporelles	932	930	2
Autres actifs non courants	4	3	1
	<u>2 021</u>	<u>2 006</u>	<u>15</u>
Total des actifs	<u>2 422</u>	<u>2 441</u>	<u>(19)</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	<u>1 390</u>	<u>1 475</u>	<u>(85)</u>
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	<u>3 812 \$</u>	<u>3 916 \$</u>	<u>(104) \$</u>
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	216 \$	230 \$	(14) \$
Produits différés	6	6	–
Remboursement au titre des redevances d'usage	60	60	–
Partie courante de la dette à long terme	375	375	–
	<u>657</u>	<u>671</u>	<u>(14)</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme	1 220	1 220	–
Avantages du personnel	1 491	1 586	(95)
Passif d'impôt différé	57	55	2
Passifs dérivés	11	12	(1)
Autres passifs non courants	2	2	–
	<u>2 781</u>	<u>2 875</u>	<u>(94)</u>
Total des passifs	<u>3 438</u>	<u>3 546</u>	<u>(108)</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués	31	28	3
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	343	342	1
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	<u>3 812 \$</u>	<u>3 916 \$</u>	<u>(104) \$</u>

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie depuis le 31 août 2017, se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT- Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 ».

La variation des passifs non courants au titre des avantages du personnel découle principalement des profits nets à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 et du règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi. Ces variations, de même que les variations correspondantes des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires, sont décrites plus en détail à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le solde des résultats non distribués au 30 novembre 2017 correspond aux résultats jusqu'à cette date. Nous planifions nos activités de façon à atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier à la clôture de chaque exercice, après la couverture des charges au moyen des redevances d'usage et des autres sources de produits, et après les ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Par conséquent, le solde du compte des résultats non distribués s'est établi au même montant à la clôture de chacun des exercices, soit à 28 \$. Tout écart par rapport à ce montant à la clôture d'une période intermédiaire découle des variations saisonnières ou d'autres fluctuations prévues des produits et des charges.

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 30 novembre 2017, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 128 \$, ce qui est supérieur au montant cible de 104 \$ pour l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a affiché une baisse de 3 \$ au cours du premier trimestre de l'exercice 2018. Cette baisse est imputable à l'ajustement approuvé initial de 3 \$ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

2. Circulation aérienne et redevances d'usage¹

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 5,6 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2018 prévoyait une croissance de 4,2 % pour l'exercice. À l'heure actuelle, la Société prévoit une croissance annuelle de 4,9 % de la circulation aérienne pour l'exercice 2018.

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et des prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

3. Régimes de retraite

La Société capitalise ses régimes de retraite agréés sur la base des évaluations actuarielles réalisées en date du 1^{er} janvier, tel qu'il est expliqué dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017. Nous nous servons de la date annuelle de mesure du 31 août pour déterminer l'excédent ou le déficit comptable et établir la charge de retraite pour l'exercice à venir. Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 217 \$ au 30 novembre 2017, en comparaison d'un déficit comptable de 1 295 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2017. La diminution de 78 \$ du déficit au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017 est attribuable principalement à des gains actuariels nets de 106 \$, partiellement contrebalancés par l'excédent de 28 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets de 106 \$ sont attribuables essentiellement à un rendement des actifs des régimes supérieurs de 226 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2017, contrebalancé en partie par des pertes actuarielles de 120 \$ découlant d'une baisse de 10 points de base du taux d'actualisation, lequel s'établissait à 3,50 % au 30 novembre 2017.

De plus amples détails sur les régimes de retraite de la Société figurent à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

4. Conventions collectives

Environ 87 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives. Au cours de l'exercice 2017, la Société a annoncé la ratification de nouvelles conventions collectives avec quatre des syndicats représentant ses effectifs : l'association canadienne du contrôle du trafic aérien (l'« ACCTA ») pour la section locale 5454 d'Unifor, l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC »), l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») et l'Association canadienne des agents financiers.

Après le 30 novembre 2017, la Société a annoncé la ratification d'une convention collective avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada, qui représente environ 50 pilotes. La convention de deux ans couvre la période allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2019.

La Société est actuellement en médiation avec un autre syndicat, représentant environ 6 % de ses effectifs syndiqués dont la convention collective a expiré le 30 juin 2017. Elle a également entamé des négociations avec les deux syndicats restants, qui représentent 21 % des effectifs syndiqués, dont les conventions collectives expirent le 31 décembre 2017.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2017 et les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2017 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2017	2016	Variation	%
Redevances de survol	174 \$	167 \$	7 \$	4 %
Redevances d'aérogare	124	116	8	7 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	23	21	2	10 %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	12	11	1	9 %
Total des redevances d'usage	333	315	18	6 %
Autres produits	14	17	(3)	(18) %
	<u>347 \$</u>	<u>332 \$</u>	<u>15 \$</u>	<u>5 %</u>

Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les services liés à notre centre de conférence à notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour le premier trimestre de l'exercice 2018 se sont établis à 347 \$, comparativement à 332 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017. L'augmentation de 15 \$ s'explique principalement par la croissance de 5,6 % des volumes de circulation aérienne enregistrée au premier trimestre de l'exercice 2018, en partie contrebalancée par une baisse de 3 \$ des autres produits visant principalement les contrats de service et de développement.

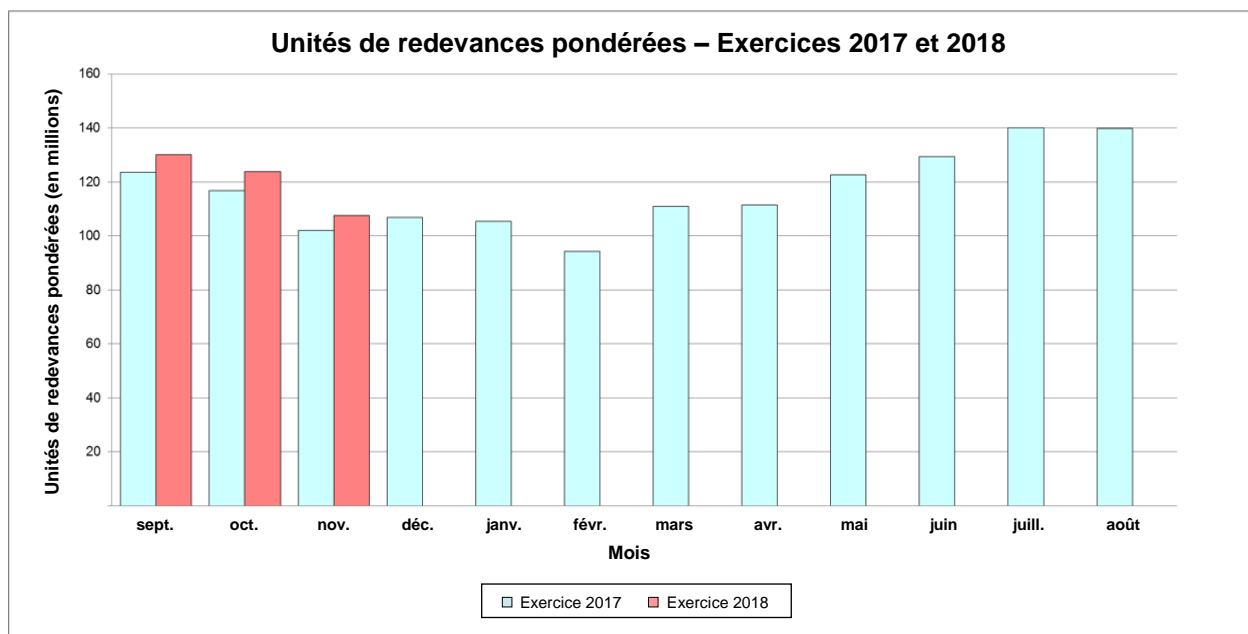
La Société a modifié ses redevances d'usage avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2017. Les tarifs ont baissé en moyenne de 3,5 % et rendent aussi compte d'une réduction temporaire de un an de 0,4 %, ce qui, dans les faits, proroge la réduction de tarifs temporaire de un an de 3,9 % mise en œuvre le 1^{er} septembre 2016.

Circulation aérienne

La circulation aérienne a augmenté de 5,6 % au premier trimestre de l'exercice 2018 comparativement au premier trimestre de l'exercice 2017. Cette hausse est illustrée dans le graphique ci-après, qui présente la situation mensuelle de la circulation aérienne depuis septembre 2016.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Le graphique qui suit indique les variations saisonnières de la circulation aérienne. Dans le graphique, les unités de redevances pondérées tiennent compte du nombre de vols, de la taille des aéronefs et des distances parcourues.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

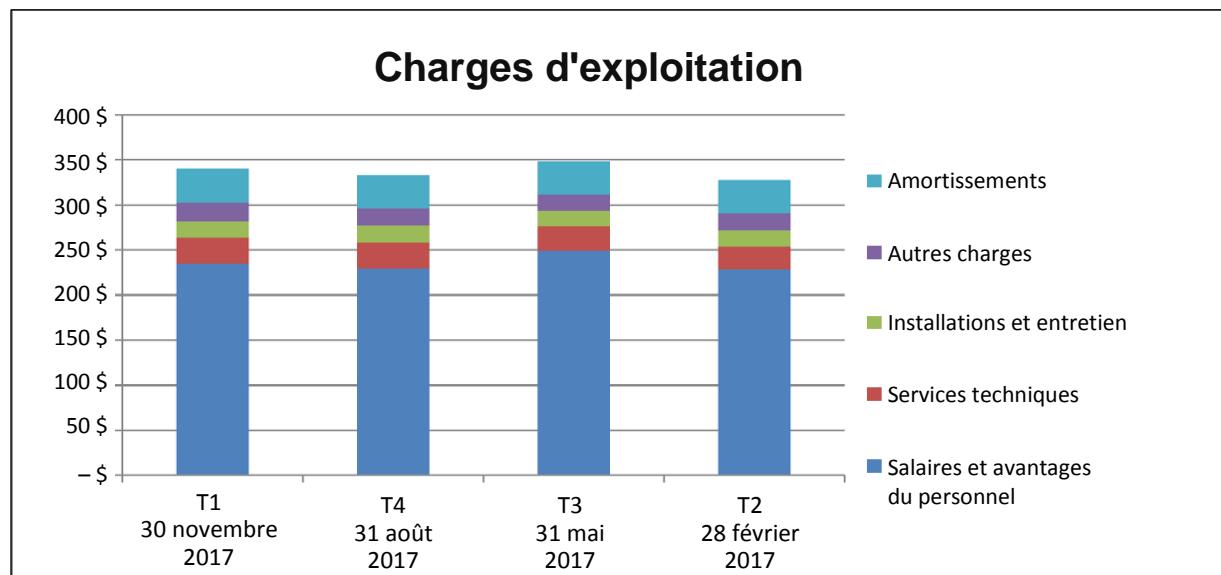
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Charges d'exploitation

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2017	2016	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	235 \$	219 \$	16 \$	7 %
Services techniques	29	30	(1)	(3) %
Installations et entretien	18	18	-	-
Amortissements	38	36	2	6 %
Autres	20	18	2	11 %
	<u>340 \$</u>	<u>321 \$</u>	<u>19 \$</u>	<u>6 %</u>

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 16 \$ au premier trimestre de l'exercice 2018 par rapport au premier trimestre de l'exercice 2017, en raison surtout de l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à la croissance de la circulation aérienne et réaliser des projets, ainsi que de la formation accrue des contrôleurs de la circulation aérienne pour maintenir des niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada.

Comme le montre le graphique présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



L'accroissement des salaires et avantages du personnel au troisième trimestre de l'exercice 2017 était attribuable principalement à la charge au titre de la compression de 9 \$ comptabilisée à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés visés par la convention collective conclue avec l'ACCTA. Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la charge au titre de la compression a été portée à 11 \$ pour tenir compte des choix faits par les employés représentés par l'ACCTA à cet égard, outre la charge au titre de la compression supplémentaire liée à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés représentés par l'ASCAC ainsi qu'à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés représentés par l'IPFPC.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Autres (produits) et charges (y compris l'impôt sur le résultat)

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(1) \$	(1) \$	– \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾			
VAC II, PCAC et autres placements	(1)	(12)	(11)
Placement sous forme d'actions privilégiées	(3)	(3)	–
	<u>(4)</u>	<u>(15)</u>	<u>(11)</u>
Total des produits financiers	<u>(5)</u>	<u>(16)</u>	<u>(11)</u>
Coût financier net lié aux avantages du personnel	14	14	–
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	19	21	2
Prime de remboursement	–	10	10
	<u>19</u>	<u>31</u>	<u>12</u>
Autres (profits) et pertes			
(Profits) et pertes de change	(10)	(7)	3
	<u>18 \$</u>	<u>22 \$</u>	<u>4 \$</u>
Charge d'impôt sur le résultat	<u>– \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>1 \$</u>

¹⁾ La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net a fléchi de 11 \$ en raison principalement du produit reçu par la Société relativement au véhicule d'actifs cadre II (« VAC II ») et au papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») restructuré au cours de l'exercice 2017.

La baisse de 12 \$ des autres charges financières pour le premier trimestre de l'exercice 2018 a surtout trait à la prime de remboursement de 10 \$ engagée au premier trimestre de l'exercice 2017 relativement au remboursement anticipé d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$. Aucun coût similaire n'a été engagé au premier trimestre de l'exercice 2018. De plus, les charges d'intérêts sur la dette à long terme de la Société ont diminué en raison de l'encours moins élevé de la dette au premier trimestre de l'exercice 2018 par rapport au premier trimestre de l'exercice 2017.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. L'approche réglementaire de la Société est la même que celle décrite dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Compte de stabilisation des tarifs	3 \$	(7) \$	10 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	24	30	(6)
Autres avantages du personnel	–	(3)	3
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(15)	(10)	(5)
Impôt sur le résultat	2	1	1
Opérations de couverture réalisées	–	1	(1)
	<u>14 \$</u>	<u>12 \$</u>	<u>2 \$</u>

Le tableau ci-après présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2018, le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a diminué de 6 \$ comparativement à celui du premier trimestre de l'exercice 2017. Les ajustements réglementaires visant à porter le total de la charge au titre des prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs ont été de 24 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018, comparativement à 30 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017. Les reports réglementaires liés aux cotisations aux régimes de retraite de 24 \$ inscrits au premier trimestre de l'exercice 2018 comprennent un montant de 3 \$ représentant le recouvrement prévu sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité versées au cours de l'exercice 2017. Le montant total de 44 \$ devrait être recouvré d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020 (exercice 2020).

Pour le premier trimestre de l'exercice 2018, le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages du personnel a augmenté de 3 \$ comparativement à celui du premier trimestre de l'exercice 2017, en raison surtout du report de résultats favorables au titre des prestations d'invalidité à long terme (« ILD »).

L'augmentation de 5 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement sous forme d'actions privilégiées au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 est essentiellement attribuable à la variation des profits de change latents, qui sont passés de 7 \$ au premier trimestre de l'exercice 2017 à 12 \$ au premier trimestre de l'exercice 2018 en raison de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 8 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2017. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	131 \$	169 \$	(38) \$
Écart par rapport aux prévisions			
Produits supérieurs aux prévisions	4	15	(11)
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	(2)	1	(3)
Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions	11	2	9
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(13)	(1)	(12)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	-	17	(17)
Ajustement approuvé initial	(3)	(10)	7
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(3)	7	(10)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	128 \$	176 \$	(48) \$

La baisse de 3 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017 s'explique avant tout par :

- l'ajustement prévu de 3 \$, qui représente le quart de la perte nette anticipée au moment où le budget de l'exercice 2018 a été approuvé;
 - le mouvement net de 13 \$ des comptes de report réglementaires, qui a été moins favorable que prévu du fait principalement de ce qui suit :
 - une charge réglementaire nette de 10 \$ liée au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société, principalement afin de différer les profits de change latents attribuables à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain;
 - une charge réglementaire au titre des régimes de retraite supérieure de 4 \$ aux prévisions par suite essentiellement de cotisations aux régimes de retraite plus élevées que prévu;
- partiellement contrebalancées par ce qui suit :
- un ajustement réglementaire de 2 \$ pour comptabiliser un excédent sur les prestations d'ILD;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

- des charges d'exploitation excédant de 2 \$ les prévisions, en raison surtout d'une hausse des charges liées aux heures supplémentaires découlant de l'augmentation des besoins en vue de répondre à la croissance de la circulation aérienne;

partiellement contrebalancés par ce qui suit :

- les autres (produits) et charges inférieurs de 11 \$ aux prévisions du fait surtout des profits de change;
- les produits excédant de 4 \$ les prévisions, en raison d'une augmentation de 5,6 % de la circulation aérienne comparativement à une augmentation prévue de 4,6 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2017.

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	100 \$	318 \$	(218) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(100)	(318)	218
	—	—	—
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1	36	(35)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(1)	(36)	35
	—	—	—
Total des autres éléments du résultat global	— \$	— \$	— \$

Les profits de 100 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour le premier trimestre de l'exercice 2018 sont attribuables au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 226 \$ au rendement prévu selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2017, ce qui a été contrebalancé en partie par des pertes actuarielles de 126 \$ découlant d'une baisse de 10 points de base des taux d'actualisation, lesquels s'établissaient à 3,50 % au 30 novembre 2017. Au premier trimestre de l'exercice 2017, les profits de 318 \$ à la réévaluation étaient le fait de gains actuariels de 425 \$, attribuables essentiellement à une augmentation de 40 points de base des taux d'actualisation, lesquels s'établissaient à 3,80 % contre 3,40 % au 31 août 2016, facteur en partie contrebalancé par un rendement des actifs des régimes inférieur de 107 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,40 % au 31 août 2016.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Au premier trimestre de l'exercice 2018, des ajustements de la juste valeur positifs de 1 \$ ont été inscrits relativement aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui arriveront à échéance au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2019. Au premier trimestre de l'exercice 2017, des ajustements de la juste valeur positifs de 35 \$ ont été inscrits au titre de ces mêmes couvertures de taux d'intérêt. Des ajustements de la juste valeur positifs de 1 \$ ont également été inscrits à l'égard de la trésorerie détenue relativement à la couverture de la Société du coût en dollars canadiens de la quatrième tranche du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon versée durant l'exercice 2017. Le contrat à terme visant l'achat de 15 \$ US (16 \$ CA) est arrivé à échéance en juin 2015.

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », les membres du conseil tiennent compte des besoins financiers actuels et futurs de la Société lors de l'établissement des redevances d'usage ainsi que :

- a) du solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible;
- b) du recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible ainsi que la mesure dans laquelle la charge de retraite réglementaire cumulative est inférieure aux cotisations.

	30 novembre 2017	31 août 2017	Variation
a) Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	128 \$	131 \$	(3) \$
Solde cible du compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	(104)	(101)	(3)
Excédent du compte de stabilisation des tarifs par rapport à son solde cible	(A) 24 \$	30 \$	(6) \$
b) Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(26)	(53)	27
Solde réglementaire - recouvrement de cotisations	(15)	9	(24)
Charge réglementaire cumulative inférieure aux cotisations	(B) (41) \$	(44) \$	3 \$
Montant (à recouvrer) à rembourser au fil du temps au moyen de l'établissement des tarifs	(A + B) (17) \$	(14) \$	(3) \$

¹⁾ L'objectif à long terme quant au solde créditeur cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) et charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2018, le solde cible est fixé à 104 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Perspectives financières²

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2018 avant la stabilisation des tarifs, ainsi que les résultats comparatifs pour l'exercice 2017.

	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits avant le remboursement au titre des redevances d'usage	1 404 \$	1 351 \$	53 \$	4 %
Remboursement au titre des redevances d'usage	–	(60)	60	(100) %
	1 404	1 291	113	9 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 408	1 329	79	6 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(4) \$	(38) \$	34 \$	

Produits

Les produits avant le remboursement au titre des redevances d'usage pour l'exercice 2018 devraient augmenter d'environ 3,9 %, ou 53 \$, par rapport à ceux de 1 351 \$ pour l'exercice 2017 en raison surtout de la croissance prévue de 4,9 % de la circulation aérienne, facteur atténué en partie par la diminution des autres produits. Pour l'exercice 2018, aucun remboursement au titre des redevances d'usage ne contrebalancera les produits comme cela a été le cas au 31 août 2017. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les tarifs révisés, entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2017, prorogent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre à l'exercice 2017.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017, nous avons présenté des produits prévus de 1 392 \$ pour l'exercice 2018. L'augmentation des produits prévus est principalement attribuable à une augmentation de la circulation aérienne, qui a progressé de 5,6 % au premier trimestre de l'exercice 2018, au lieu de 4,6 % comme il avait été prévu.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2018 devraient se chiffrer à 1 408 \$. Il s'agit d'une augmentation de 5,9 % ou 79 \$ comparativement à l'exercice 2017, attribuable aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à la croissance de la circulation aérienne et réaliser des projets, ainsi que de la formation accrue des contrôleurs de la circulation aérienne pour maintenir des niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;
- des exigences d'exploitation accrues dans les domaines de la prestation de services techniques et de services d'entretien des installations et systèmes;

² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

- le recouvrement réglementaire prévu de 10 \$ sur les cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite;
- la diminution des ajustements de la juste valeur positifs à l'égard des placements;
- la hausse des charges au titre des prestations d'ILD du fait de l'évolution favorable du régime enregistrée pour l'exercice 2017;
- l'incidence de l'inflation;

partiellement contrebalancés par :

- une diminution des charges financières en raison de la baisse du niveau de la dette à l'exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017.

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 408 \$ pour l'exercice 2018, ce qui est comparable aux prévisions actuelles.

Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2018, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, diminuer pour passer de 222 \$ au 31 août 2017 à 46 \$ au 31 août 2018. Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation de 67 \$, déduction faite du remboursement de 60 \$ aux clients au titre des redevances d'usage et du règlement estimatif de 42 \$ au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi, facteurs compensés en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et de financement de 175 \$ et de 68 \$, respectivement. Les activités d'investissement comprennent des sorties de trésorerie aux fins de dépenses d'investissement de 180 \$ (exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 5 \$), contrebalancées en partie par l'encaissement d'impôt à recevoir de 5 \$. Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement comprennent essentiellement un montant de 375 \$ au titre du remboursement de la dette à long terme, en partie compensé par l'émission de billets à moyen terme de 275 \$, la libération d'un montant de 25 \$ à partir du fonds de réserve pour le service de la dette et le produit net découlant d'emprunts bancaires de 10 \$. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 74 \$ à la clôture de l'exercice 2018. La baisse de 28 \$ de notre situation de trésorerie prévue à la clôture de l'exercice 2018 est essentiellement imputable à l'augmentation de 15 \$ des dépenses d'investissement, à la diminution de 11 \$ des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et à l'augmentation de 2 \$ des sorties de trésorerie liées aux activités de financement par rapport aux prévisions précédentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Compte de stabilisation des tarifs

Tel qu'il est indiqué plus haut, la Société a mis en œuvre des révisions à ses redevances d'usage, avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2017, qui prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre à l'exercice 2017.

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 126 \$ à la clôture de l'exercice 2018, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 404 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 408 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde cible du compte de stabilisation des tarifs pour l'exercice 2018 est fixé à 104 \$.

Dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017, nous avons prévu un solde créditeur au titre du compte de stabilisation des tarifs de 115 \$ à la clôture de l'exercice 2018. La hausse du solde créditeur prévu au 31 août 2018 est principalement attribuable à l'augmentation prévue des produits.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 30 novembre 2017, la Société a inscrit un bénéfice net de 3 \$. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 78 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les intérêts s'est établi à 81 \$, ce qui représente 1,04 fois nos exigences en matière d'intérêts pour l'exercice et dépasse légèrement notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 149 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,95 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 30 novembre 2017, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2017	T4 31 août 2017	T3 31 mai 2017	T2 28 février 2017
Produits	347 \$	331 \$	332 \$	296 \$
Charges d'exploitation	340	333	348	328
Autres (produits) et charges	18	44	16	15
	(11)	(46)	(32)	(47)
Charge d'impôt sur le résultat	-	5	3	5
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(11)	(51)	(35)	(52)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	3	46	2	(3)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	11	47	25	21
	14	93	27	18
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	3 \$	42 \$	(8) \$	(34) \$

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2016	T4 31 août 2016	T3 31 mai 2016	T2 29 février 2016
Produits	332 \$	405 \$	337 \$	309 \$
Charges d'exploitation	321	316	319	307
Autres (produits) et charges	22	27	34	25
	(11)	62	(16)	(23)
Charge d'impôt sur le résultat	1	1	-	1
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(12)	61	(16)	(24)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(7)	(32)	(16)	(19)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	19	20	24	4
	12	(12)	8	(15)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	- \$	49 \$	(8) \$	(39) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été. Le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche généralement une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 a été supérieure de 5,6 % en moyenne à celle du premier trimestre de l'exercice 2017. La Société a mis en œuvre des tarifs révisés avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2017, ce qui s'est traduit par une baisse moyenne de 3,5 % des tarifs en plus d'une réduction temporaire de un an de 0,4 % qui, dans les faits, prorogent la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre le 1^{er} septembre 2016.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations de la juste valeur des instruments de couverture;
- les variations du coût financier net lié aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées au cours de l'exercice 2017;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017. Les paragraphes qui suivent portent sur les variations de notre trésorerie et de nos sources de financement depuis le 31 août 2017.

Au 30 novembre 2017, nous disposions d'un montant de 227 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 190 \$, dont une tranche de 411 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2017

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2017	2016	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	19 \$	56 \$	(37) \$
Investissement	(39)	48	(87)
Financement	25	–	25
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	5	104	(99)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	1	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5	105	(100)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	222	119	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	227 \$	224 \$	3 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	19 \$	56 \$	(37) \$
Dépenses d'investissement ¹⁾	(43)	(32)	(11)
Paiement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	4	–	4
Flux de trésorerie disponibles	(20) \$	24 \$	(44) \$

¹⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Tel qu'il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 5 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 20 \$. Il s'agit là d'une mesure non conforme aux PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet de mesurer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 ont diminué de 37 \$ par rapport à ceux du trimestre clos le 30 novembre 2016, en raison principalement de paiements de 26 \$ en vue du règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi et de la hausse de 23 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de 9 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage et la hausse de 3 \$ des autres montants reçus.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 se sont élevées à 39 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 48 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2016. Au premier trimestre de l'exercice 2018, les investissements dans les projets d'investissement se sont établis à 38 \$ (sorties de trésorerie de 43 \$) comparativement à 31 \$ au premier trimestre de l'exercice 2017 (sorties de trésorerie de 32 \$). Les sorties de trésorerie du premier trimestre de l'exercice 2018 ont été contrebalancées en partie par le remboursement d'impôt sur le résultat de 4 \$ sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 30 novembre 2017 se sont élevées à 25 \$, en comparaison de néant pour le trimestre clos le 30 novembre 2016. Ces entrées de trésorerie sont attribuables au prélèvement de 25 \$ sur l'excédent de fonds du fonds de réserve pour le service de la dette.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2016, notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie avait augmenté de 105 \$, en raison principalement du produit de 80 \$ tiré des billets du VAC II et du PCAC restructuré et d'entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 56 \$, facteurs contrebalancés en partie par des sorties de trésorerie au titre des projets d'investissement de 32 \$.

Liquidités et stratégie de financement

Nos liquidités et notre stratégie de financement n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a déposé un prospectus préalable de base le 9 novembre 2017, qui est valide pendant une période de 25 mois.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 30 novembre 2017, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes ^{1),2)}	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	515
Total des facilités de crédit disponibles	1 190
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	477
Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins ²⁾	12
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	701
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ⁴⁾	290
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	411 \$

- 1) La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2020 et le 12 septembre 2022. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 30 novembre 2017, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.
- 2) Au 30 novembre 2017, un montant de 12 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 2 \$ émises pour le compte de Searidge). En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.
- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 515 \$, qui viendront à échéance le 31 décembre 2018, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au 30 novembre 2017, un montant de 477 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	30 novembre 2017	31 août 2017
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	500 \$	500 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 100	1 100
	<u>1 600</u>	<u>1 600</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(5)	(5)
Total des obligations et billets à payer	1 595	1 595
Moins la partie courante	(375)	(375)
Total des prêts et emprunts non courants	<u>1 220 \$</u>	<u>1 220 \$</u>
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227 \$	222 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	70	95
	<u>297 \$</u>	<u>317 \$</u>
Capacité d'emprunt consentie inutilisée ¹⁾	<u>701 \$</u>	<u>701 \$</u>

¹⁾ Une tranche de 411 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (411 \$ au 31 août 2017).

Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
DBRS Limited (« DBRS »)	AA	AA (faible)	Stable
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Nos cotes de crédit sont les mêmes que celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Régimes de retraite

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1^{er} janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. Les dernières évaluations actuarielles (aux fins de la capitalisation) en date du 1^{er} janvier 2017 ont été achevées et déposées auprès du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF ») en juin 2017.

Déficit comptable des régimes de retraite : Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 217 \$ au 30 novembre 2017, comparativement à un déficit comptable de 1 295 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2017. La diminution de 78 \$ du déficit au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017 est attribuable principalement à des gains actuariels nets de 106 \$, partiellement contrebalancés par l'excédent de 28 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets de 106 \$ sont essentiellement attribuables à un rendement des actifs des régimes supérieur de 226 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2017, contrebalancé en partie par des pertes actuarielles de 120 \$ du fait d'une diminution de 10 points de base des taux d'actualisation, qui s'établissaient à 3,50 % au 30 novembre 2017.

Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite : Tel qu'il est mentionné dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2017, la Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017, des charges réglementaires de 3 \$ ont été comptabilisées au titre du recouvrement du coût. Le montant de 44 \$ devrait être recouvré au complet d'ici l'exercice 2020.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2017	2016
État consolidé du résultat net		
Coûts des services rendus au cours de la période ¹⁾	43 \$	43 \$
Coût financier net ¹⁾	10	11
<i>Moins</i> : reports réglementaires	(24)	(30)
	29	24
Cotisations versées en trésorerie par la Société		
Paiements au titre des services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	26	24
Recouvrement réglementaire des cotisations au titre du déficit de solvabilité de l'exercice 2017	3 \$	– \$

¹⁾ Les coûts des prestations pour services rendus au cours de la période ne tiennent pas compte d'un montant de 1 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2016) et le coût financier net ne tient pas compte d'un montant de 1 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2016).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) : Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1^{er} janvier 2017 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 242 \$ (déficit de 76 \$ au 1^{er} janvier 2016).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1^{er} janvier 2017 ont fait état d'un excédent de solvabilité réglementaire de 334 \$ en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1^{er} septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime faisant actuellement l'objet d'un examen par le BSIF. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 289 \$ au 1^{er} janvier 2017 (déficit de solvabilité réglementaire de 306 \$ au 1^{er} janvier 2016).

La Société a le choix de satisfaire aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité au moyen de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Les règles en matière de capitalisation des régimes de retraite ont été modifiées en juin 2017 et permettent désormais que le plafond des lettres de crédit se fonde sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité, au lieu des actifs. Au 30 novembre 2017, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 477 \$ pour satisfaire aux obligations en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications. Les lettres de crédit représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement.

La Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2017 de 58 \$ au moyen de lettres de crédit de 14 \$ et de cotisations sous forme de paiements spéciaux en trésorerie de 44 \$. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les cotisations au titre du déficit de solvabilité sont déterminées sans tenir compte des modifications pendant que les discussions avec le BSIF se poursuivent. Sur une base préliminaire, en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société devrait verser des cotisations aux régimes de retraite de 91 \$ pour l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2018	2019	2020	2021	2022	
Passifs dérivés	12 \$	1 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante ^{1), 2)}	1 600	375	275	25	275	25	625
Paiements d'intérêts ²⁾	592	57	69	53	46	39	328
Engagements en capital ³⁾	135	75	13	15	6	4	22
Contrats de location simple	38	7	8	7	7	7	2
Total des obligations contractuelles	2 377 \$	515 \$	376 \$	100 \$	334 \$	75 \$	977 \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 600 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente à nos états financiers de l'exercice 2017.
- 3) La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 135 \$ au 30 novembre 2017 (141 \$ au 31 août 2017).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel, comme l'indique le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	30 novembre 2017	31 août 2017
Obligations et billets à payer	1 595 \$	1 595 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	31	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(1 390)	(1 475)
Soldes créditeurs	343	342
Avantages du personnel		
(Actif) passif du régime d'ILD	(10)	(11)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 117	1 198
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	22	22
Total du capital	1 708 \$	1 699 \$

L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 de la Société.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Instrument financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les exigences au titre du fonds de réserve pour le service de la dette et du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont les mêmes que celles décrites dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 de la Société. Ces risques et la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours du trimestre clos le 30 novembre 2017, à l'exception de ce qui suit.

Risque lié à d'autres prix³ : La juste valeur du placement de la Société dans Aireon a augmenté pour s'établir à 365 \$ au 30 novembre 2017 (350 \$ au 31 août 2017). Une variation de 5 % de la juste valeur aurait fait varier les produits financiers (autres charges financières) d'environ 12 \$ US (15 \$ CA) au 30 novembre 2017 [12 \$ US (15 \$ CA) au 31 août 2017].

Aireon est une coentreprise qui offrira une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne du monde entier. Aireon devrait commencer ses activités plus tard au cours de l'année civile 2018.

Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon :

- des délais supplémentaires pourraient survenir;
- la technologie pourrait ne pas fonctionner de la façon prévue;
- les ententes visant la vente de données pourraient ne pas atteindre les niveaux attendus;
- le crédit relais à court terme ou à long terme pourrait ne pas être obtenu.

La liquidité d'Aireon a été mise à l'épreuve par les délais dans le lancement des satellites transportant la charge utile d'Aireon. C'est pourquoi certaines conditions visant l'atteinte de jalons relativement au paiement des quatrième et cinquième tranches du placement ont été levées. Aireon s'efforce actuellement d'obtenir un crédit relais à court terme ainsi qu'un crédit relais à long terme subséquent auprès d'une grande banque internationale. Le crédit relais devrait procurer à Aireon la liquidité dont elle a besoin jusqu'à l'entrée en fonction du système. D'autres délais pourraient accroître la pression sur la liquidité d'Aireon, ce qui pourrait nécessiter un crédit relais supplémentaire. Après le 30 novembre 2017, la Société s'est engagée à fournir à Aireon une facilité à court terme d'un montant maximal de 29 \$ US (37 \$ CA), au besoin.

La Société estime que son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon dégagera les rendements escomptés. Le prix payé par trois fournisseurs de services de navigation aérienne additionnels, à savoir ENAV (Italie), l'Irish Aviation Authority (IAA) et Naviair (Danemark), constitue la meilleure indication de la juste valeur au 30 novembre 2017.

³ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

Couverture d'assurance : Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation, d'un montant de couverture responsabilité de 5 250 \$ US (6 771 \$ CA) remonte au 15 novembre 2017. La Société a obtenu une hausse des plafonds, qui sont passés de 5 034 \$ US (6 492 \$ CA) à 5 250 \$ US (6 771 \$ CA). Cette assurance, souscrite auprès de syndicats d'assureurs membres du Lloyd's de Londres et d'autres assureurs internationaux, couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers au titre des activités liées au SNA au titre de lésions corporelles et de dommages matériels. En juin 2016, le gouvernement du Canada a mis fin à un programme qu'il avait mis en place peu après le 11 septembre 2001 qui protégeait la Société contre les pertes liées au terrorisme susceptibles d'excéder l'assurance de la Société. La Société a par conséquent souscrit une assurance pour risque de guerre de 2 000 \$ US (2 579 \$ CA) par sinistre assortie d'un plafond global de 4 000 \$ US (5 159 \$ CA) pour les périodes postérieures au 30 juin 2016. La couverture était en vigueur jusqu'au 15 novembre 2016 et la Société a renouvelé la police le 15 novembre 2017 pour qu'elle concorde avec son programme d'assurance pour l'aviation. Cette assurance n'est pas résiliable et n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018 de la Société ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018 sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2017 de la Société, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrant en vigueur ou adoptées par anticipation le 1^{er} septembre 2017 tel qu'il est décrit plus bas. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

La Société a appliqué par anticipation toutes les dispositions de l'IFRS 9, Instruments financiers (2014) (l'« IFRS 9 »), à compter du 1^{er} septembre 2017. Cette norme remplace la norme IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (l'« IAS 39 »), et présente de nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle introduit une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'harmoniser plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La norme modifie également le modèle de dépréciation existant en instaurant un nouveau modèle de « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation. Par ailleurs, la quantité d'information qu'une entité doit fournir sur sa stratégie de gestion du risque, ses flux de trésorerie découlant de ses activités de couverture et l'incidence de la comptabilité de couverture sur ses états financiers consolidés s'accroît en vertu de cette nouvelle norme.

Contrairement aux nombreuses règles de l'IAS 39, l'IFRS 9 décrit une méthode unique visant à déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. La méthode préconisée repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les dispositions de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers ont pour la plupart été reportées dans l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les modifications apportées au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers de la Société par suite de l'adoption de l'IFRS 9.

	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs et autres	Prêts et créances	Coût amorti
Fonds de réserve pour le service de la dette	Disponibles à la vente	Coût amorti
Placement sous forme d'actions privilégiées	Juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	Juste valeur par le biais du résultat net
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Obligations et billets à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

¹⁾ Conformément à l'IAS 39, ces actifs financiers étaient désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils comprenaient au moins un dérivé incorporé et que le contrat hybride (combiné) en entier, et non chaque dérivé incorporé pris séparément, était désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs ont été classés comme étant obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

L'adoption de l'IFRS 9 n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. L'incidence de la modification du modèle de dépréciation n'a pas été importante étant donné que les actifs financiers dépréciés de la Société sont négligeables. La méthode comptable est décrite en détail à la note 2 f) des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas entraîné de changements à l'admissibilité des relations de couverture existantes ni à la comptabilité des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture efficaces ou aux postes dans lesquels ces derniers sont inclus à l'état consolidé de la situation financière.

La Société a appliqué l'IFRS 9 à titre rétrospectif. Toutefois, elle a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs en vertu des dispositions transitoires. Par conséquent, les méthodes comptables appliquées aux chiffres comparatifs demeurent conformes aux anciennes méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels de 2017.

Prises de position comptables futures

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune des normes et modifications mentionnées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2017 avant leur date d'entrée en vigueur respective.

La Société poursuit son évaluation de l'incidence éventuelle de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), sur ses états financiers consolidés. Elle a entrepris de revoir en détail ses contrats actuels selon le modèle standard d'analyse en cinq étapes. À l'heure actuelle, la Société a déterminé que la comptabilisation et l'évaluation des produits provenant des redevances d'usage, lesquels représentent environ 96 % des produits annuels totaux, ne changera pas à l'adoption de l'IFRS 15. L'incidence de l'adoption sur les produits de la Société a surtout trait aux contrats de services et de développement inclus dans les autres produits à l'état consolidé du résultat net. La quantification de cette incidence se fera à mesure que progressera l'analyse de l'équipe de projet.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2018 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2017 et qui sont décrits dans ces états financiers et dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2017.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018
(en millions de dollars)

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Un changement significatif dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur. Un tel changement s'est produit au premier trimestre de l'exercice 2018 du fait de la mise en œuvre du système BenPlus, qui a simplifié l'administration des régimes de retraite en remplaçant des processus manuels par des flux de travaux et des dossiers de retraite électroniques. Étant donné l'importance relative des transactions traitées par le système d'administration des régimes de retraite, nous estimons que le changement apporté au CIIF est significatif. Nous avons établi que le CIIF dans le cadre du nouveau système BenPlus avait été conçu de manière appropriée.